



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Le vendredi 14 avril 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 7 avril 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Françoise VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Pierre Dominique DALMASSO à Myriam PASTORELLI - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA - Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN - Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Laetitia DUCHET -

Absents excusés : Florent REYNAUD – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	5	2

M. Olivier GIACOMETTI a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_33

**Objet : 08 –7.1.2–CAISSE DES ECOLES – AFFECTATION DU RESULTAT
2022**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, le 14 avril 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de : 9 799,64 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2022 fait apparaître :

- Un excédent de financement de : 4 630,07 €

Considérant que les restes à réaliser dégagent un déficit de -9 018,00 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 4 387,93 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 5 411,71€

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Laetitia DUCHET) :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :
